

19 juil 2013 -18:13

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2013

Attribution du nom de famille

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant l'attribution du nom de famille.

Le premier avant-projet vise à quitter le système patriarcal pour l'attribution du nom de famille et mieux refléter l'égalité entre partenaires. Désormais, les parents auront le choix entre le nom d'un des deux parents ou le double nom. Si ils ne font pas de choix, ou s'il y a un désaccord entre eux, l'officier de l'état civil attribuera le nom selon le droit actuel.

Avant-projet de loi modifiant le Code civil en vue d'instaurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le mode de transmission du nom à l'enfant et à l'adopté

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>